

CONTRAT DE PAYS DE BEAUCE

MODALITÉ D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2010-2014

ACTION 6-1 : PLAN MOBILITÉ

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Connaître les besoins en mobilité pour apporter des solutions appropriées (jeunes, salariés, personnes âgées...)
- Garantir l'accessibilité pour tous à tous les services
- Maintenir la population dans les zones rurales du Pays de Beauce grâce à une mobilité facilitée

EFFETS ATTENDUS

- Améliorer l'information sur l'offre de transport collectif ou alternatif (co-voiturage...)
- Améliorer la fréquentation des transports collectifs (optimisation des services) existants
- Permettre une meilleure adéquation entre l'offre de transport et les besoins de la population (trajets domicile travail, horaires d'ouverture des services...)
- Développer les transports à la demande et mettre en place des opérations de covoiturage sur le Pays

EVALUATION DE L'ACTION

- Indicateurs de réalisation et ou de résultats de la mesure
 - *Evolution du nombre de services de transports collectifs, à la demande... existant sur le Pays*
 - *Nombre de nouveaux services de transport proposés*
 - *Nombre de projets réalisés/concrétisés*
 - *Nombre et type de bénéficiaires*
- Indicateurs d'impact le cas échéant
 - *Augmentation de la fréquentation / utilisation des transports collectifs sur le Pays*
 - *Diversification des usagers et des modes de déplacement*
 - *Fréquentation des services de TAD: nombre et types d'usagers*

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE L'ACTION

Améliorer la mobilité sur le Pays de Beauce et encourager l'intermodalité (*L'intermodalité est un concept qui permet l'utilisation successive de plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement*) et les transports à la demande.

A – Définition d'une stratégie globale sur la mobilité

Descriptif : réalisation d'une étude globale sur l'offre et la demande et les déplacements à l'échelle du Pays avec une réflexion particulière apportée à la question de l'aménagement et à la desserte des 3 gares du Pays.

Investissements éligibles : étude, ingénierie

Bénéficiaires : Syndicat du Pays de Beauce

Taux de subvention : 20% (cofinancements Leader 35% et CDDI 25%)

Modalités de financement des opérations : étude à réaliser selon le cahier des charges qui sera transmis par la Région et en lien étroit avec la Conseil Général

B – Accompagner les initiatives de transport à la demande

Descriptif : proposer de nouveaux services de transport sur le Pays de Beauce (co-voiturage, transport à la demande, auto partage...).

Investissements éligibles :

- acquisition de véhicules, vélos..., aménagements sur site (plateforme de covoiturage...),
- actions de communication et signalétique liée au projet.

Bénéficiaires : Autorités organisatrices de transport, communes, communautés de communes, associations.

Taux de subvention : 50%

Modalités de financement des opérations :

Accompagnement de la mise en œuvre de système de transports à la demande sous réserve de la complémentarité et de l'articulation avec les actions du Conseil Général.

Le matériel roulant et les points d'arrêts devront être accessibles au PMR.

Engagement du maître d'ouvrage pour que le matériel soit affecté durablement (5 ans minimum) au service TAD, et exclusivement à un usage d'intérêt général.

Seul l'achat de véhicules légers dont le niveau d'émission en CO2 correspond à la classe C (max 120g CO2/km) est éligible (véhicules spécifiques non concernés).

L'achat de véhicule propre est recommandé : véhicule fonctionnant exclusivement ou non au moyen de l'énergie électrique, du GPL, du GNV, du bioéthanol E85.

Contacts

Pays de Beauce

Stéphanie JOUSSET, Agent de Développement du Pays de Beauce

Guillaume GILLE, Chargé de mission

Tél. 02 37 99 03 11 – Fax 02 37 99 20 63

pays.de.beauce@wanadoo.fr

scot.paysdebeauce@wanadoo.fr